

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



AFFAIRES GENERALES

**Désignation membres commissions thématiques CABB et membres CLECT
(Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées)**

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, **Maire**.

Présents	Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Eric BOLIN, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER et Gwenaëlle DUMAS.
Absent excusé ayant donné pouvoir	Sandrine GALOPIN pouvoir donné à Christophe DELMAS, Jérôme HEREIL pouvoir donné à Cécile LOURADOUR, Céline AUMONT pouvoir donné à Bernard CHARBONNEL, Romain TREILLE pouvoir donné à Marie-Aurore LACOTTE et Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Chantal BREUIL.

Membres	19	Présents	14	Représentés	5
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------

Monsieur Christophe DELMAS a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 mai 2026.

Par délibérations du 19 octobre 2020, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a approuvé la création et la composition des commissions communautaires thématiques ainsi que de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Il convient de désigner un délégué titulaire et suppléant pour siéger au sein de ces commissions.

Monsieur le Maire rappelle les différentes commissions thématiques et le rôle de la CLECT :

➤ **Les commissions communautaires thématiques :**

1. Développement économique

- zones d'activités communautaires,
- attractivité des cœurs de villes et centres bourgs,
- technologies de l'information et de la communication,
- agriculture et plan de l'alimentation,
- développement économique exogène

2. Cohésion Sociale

- habitat/gens du voyage,
- petite enfance,
- politique de la ville
- insertion par l'activité économique



3. Développement Durable

- eau potable,
- gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- assainissement,
- eaux pluviales,
- empreinte écologique,
- GEMAPI / valorisation, aménagement et protection des rivières Corrèze et Vézère

4. Aménagement du Territoire

- transport scolaire,
- transport urbain,
- urbanisme – stratégique et planification,
- politique foncière

5. Développement Touristique

- équipements touristiques / voies vertes et chemins de randonnées,
- activités de pleine nature

6. Ressources

- ressources humaines
- compétences futures et mutualisation
- exécution budgétaire
- fiscalité et finances

➤ **La CLECT : Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées**

Le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création, entre l'EPCI et ses communes membres, d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Cette commission, créée par l'organe délibérant de l'EPCI, est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées.

La répartition adoptée par le conseil communautaire est la suivante : 1 délégué par commune, 3 pour Malemort et 5 pour Brive ; il pourra être désigné autant de délégués suppléants que de titulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- de déroger à la règle du vote à bulletin secret,
- de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein des commissions communautaires thématiques :
 - Développement économique :
 - M. Bernard CONTINSOUZAS comme délégué titulaire,
 - Mme Cécile LOURADOUR comme délégué suppléant,
 - Cohésion sociale :
 - M. Eric BOLIN comme délégué titulaire,
 - Mme Gwenaëlle DUMAS comme délégué suppléant,



- Développement Durable :
 - M. Jean-Baptiste BOSREDON comme délégué titulaire,
 - M. Bernard CONTINSOUZAS comme délégué suppléant,

- Aménagement du territoire :
 - M. Christophe DELMAS comme délégué titulaire,
 - M. Romain TREILLE comme délégué suppléant,

- Développement touristique :
 - M. Michel OLIVIER comme délégué titulaire,
 - Mme Agnès RAYMOND comme délégué suppléant,

- Ressources :
 - Mme Sonia CHOUZENOUX comme délégué titulaire,
 - M. Marie-Aurore LACOTTE comme délégué suppléant.

- de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein de la CLECT :
 - M. Bernard CHARBONNEL comme délégué titulaire,
 - Mme Céline AUMONT comme délégué suppléant.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS**

**Le secrétaire,
Christophe DELMAS**

